



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU CONSEIL PONTIFICAL COR UNUM

Vendredi 27 octobre 1995

*Messieurs les Cardinaux,
Chers Frères dans l'Épiscopat,
Chers Amis,*

1. Soyez les bienvenus, vous qui exprimez et qui traduisez activement cet amour du Christ qui nous presse de servir les pauvres, ainsi que le dit votre thème de réflexion : « *Caritas Christi urget nos* (2 Co 5, 14). Un engagement en faveur des pauvres ». Je remercie M. le cardinal Etchegaray de sa présentation des travaux que vous menez. Et j'adresse un salut très cordial aux membres nouvellement intégrés au Conseil pontifical Cor Unum. J'aimerais aussi me faire l'interprète de la gratitude de toute l'Église pour l'œuvre accomplie par le Conseil, dont nous célébrerons l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de la fondation par mon prédécesseur le Pape [Paul VI](#). Cette reconnaissance va également à toutes les Organisations caritatives que vous représentez ici : leur activité demeure irremplaçable non seulement en raison de leur assistance généreuse et compétente aux plus démunis, mais aussi en raison de leur rôle d'animation au sein de toute la communauté ecclésiale.

Sur bien des points, votre action s'inspire de la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps*, document majeur du [Concile Vatican II](#) dont nous nous apprêtons à célébrer le trentième anniversaire de la promulgation. À cette occasion, je tiens à rendre grâce au Seigneur, car la fécondité de cet acte conciliaire a été grande pour le service de l'homme, qui est la vocation de l'Église et qui est spécialement votre service.

2. Le choix de votre thème de réflexion répond directement à l'intention qui a présidé à la création de Cor Unum, car il exprime quelque chose d'essentiel pour les disciples du Christ. Comme je l'ai dit naguère, « toute la vie du Christ fut un continuel enseignement : [...] son amour de l'homme, sa prédilection pour les petits et les pauvres » font partie « de l'actuation de sa parole et de l'accomplissement de la Révélation » (*Catechesi tradendae*, n. 9). Oui, l'amour, manifesté dans la

parole et la vie du Rédempteur, est premier dans toute vie chrétienne.

Nous serons jugés sur l'amour. Il faut avoir le courage de méditer les paroles graves de saint Jean : « Celui qui aime son frère demeure dans la lumière [...]. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres, il marche dans les ténèbres, il ne sait où il va » (1 Jn 2, 10-11). Pour s'engager en faveur des pauvres, il s'agit donc avant tout d'aimer son prochain sans discrimination. Voulons-nous une civilisation de l'amour qui concerne toute l'humanité, ou une civilisation du repli chacun sur soi, où l'amour est absent et qui conduit inexorablement à un monde qui « ne sait où il va » ?

Les suites du Sommet de Copenhague

3. Vous vous proposez à juste titre d'étudier les actions possibles pour que le Conseil Cor Unum, grâce à son expérience à l'échelle de toute l'Église, participe de manière organique aux instances où s'élaborent les orientations économiques et sociales en vue de lutter contre la pauvreté. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des engagements pris solennellement par le Sommet mondial pour le développement social tenu par les Nations Unies à Copenhague, en ce qui concerne « l'urgente nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux les plus graves, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale » (*Déclaration de Copenhague* [version préliminaire], n. 2).

Étant donné l'importance d'un témoignage commun et d'une action concertée, dans la perspective du renouvellement de la collaboration internationale que beaucoup attendent, le Conseil pontifical Cor Unum est disponible pour aider à l'animation et à la coordination des instances catholiques destinées à promouvoir la solidarité.

Pour l'Église, il est clair que, comme l'a souligné l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, « l'amour préférentiel pour les pauvres » est « une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne [...], elle s'applique également à nos responsabilités sociales. [...] Les responsables des nations et des Organisations internationales, tandis qu'ils ont l'obligation de toujours considérer comme prioritaire dans leurs plans la vraie dimension humaine, ne doivent pas oublier de donner la première place au phénomène croissant de la pauvreté » (n. 42).

Lutter contre la pauvreté est une exigence de la charité dont les dimensions sont celles de la vie sociale dans le monde entier, c'est-à-dire celles des relations entre les peuples. Cela répond à l'une des intentions manifestées par le Pape *Paul VI* lorsqu'il fondait le Conseil pontifical Cor Unum. Il écrivait alors : « Il appartient à notre charge de rappeler à toutes les nations qu'elles ont entre elles le même devoir de solidarité que celui qui s'impose aux hommes pris individuellement » (Lettre *Amoris officio*, 15 juillet 1971). Il importe donc de conduire la lutte contre la pauvreté sur tous les plans, celui de l'entraide de personne à personne, celui des responsabilités sociales qui incombent à la collectivité nationale et celui de la solidarité internationale, sans laquelle on ne parviendra pas au développement durable, attendu avant tout par un milliard de pauvres dans le

monde.

4. Le Saint-Siège apprécie le consensus du Sommet de Copenhague qui a affirmé le devoir de « mieux répondre aux besoins matériels et spirituels des individus, de leurs familles et des communautés dans lesquels ils vivent » (*Déclaration* [version préliminaire], n. 3). Et cette Assemblée a eu le courage de faire une analyse ample du phénomène de la pauvreté (cf. *Programme d'action* [version préliminaire], chap. II).

Ainsi, tous ceux qui refusent la fatalité de la pauvreté doivent collaborer normalement avec les responsables de leurs pays pour élaborer et mettre en œuvre des politiques généreuses et contribuer à y impliquer tous les agents sociaux et économiques. Il s'agit de ne jamais accepter que soit bafouée la dignité de tant de frères et sœurs en humanité qui, à présent, restent démunis pour leur subsistance et leur emploi, leur santé et leur éducation ou encore leur participation responsable à la vie publique.

L'Église n'entend évidemment pas se substituer aux pouvoirs publics. Il reste que, comme on l'admet de plus en plus, un problème aussi massif que celui de la pauvreté ne pourra trouver de solution sans les initiatives des Organisations non gouvernementales.

Dans cette perspective, nous pensons nécessaire que les institutions et les associations ecclésiales disposent de la liberté d'agir sans entraves dans la société, notamment dans les pays les plus défavorisés, où le partenariat demeure indispensable entre les initiatives publiques et privées.

Et, quand il s'agit de guérir les malades, d'éduquer les enfants, de prendre en charge les orphelins ou d'accueillir les étrangers, nous recherchons évidemment la complémentarité entre les services assurés par l'État et ceux qui sont pris en charge par l'Église, par les autres chrétiens ou par des adeptes d'autres traditions spirituelles.

On doit évoquer ici le soutien nécessaire aux populations les plus éprouvées par les conflits qui déchirent trop de régions du monde. Je remercie ceux qui font face promptement et avec courage aux situations d'urgence, mais je conjure tous les acteurs de la solidarité de continuer à soutenir ces peuples jusqu'à ce qu'ils parviennent à rebâtir ce qui a été détruit et à assurer leur développement humain intégral, condition indispensable pour consolider la paix.

Les pauvres doivent pouvoir prendre leur sort en main

5. Je tiens à souligner particulièrement un aspect dont on prend de mieux en mieux conscience : l'éradication de la pauvreté ne sera réalisée sérieusement que lorsque les pauvres eux-mêmes pourront prendre leur sort en main, lorsqu'ils seront associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes qui les concernent directement. C'est à ce prix qu'ils retrouveront toute

leur dignité. Le partenariat fraternel de leurs compatriotes plus favorisés est certes nécessaire, mais, sans agir eux-mêmes, ils ne parviendront pas à développer toutes leurs capacités pour accéder au bien-être matériel et à l'épanouissement spirituel.

6. *Caritas Christi urget nos* : la préparation du grand Jubilé de la Rédemption comporte l'insistance sur la vertu théologique de charité. Il est dans votre vocation de contribuer à animer et à coordonner le grand mouvement qui doit porter les chrétiens à se montrer toujours plus fidèles à l'Évangile de l'amour. Vous le faites au fil des ans, notamment dans les campagnes de Carême ; vous aurez à participer spécialement à la préparation de l'année 1999, en lien avec le Comité central de l'Année Sainte, pour recueillir les fruits d'une expérience bimillénaire de la charité et suggérer les efforts nouveaux que demande notre époque.

Au terme de cet entretien, je voudrais prier avec vous Dieu riche en miséricorde, afin qu'il nous rende toujours plus proches des pauvres et ouverts à toute détresse, qu'il rende nos mains secourables, qu'il fasse de toute l'humanité une communauté de frères et de sœurs unis dans l'amour vrai qu'il a répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint. Dans cette espérance, je vous accorde la bénédiction apostolique.

© Copyright 1995 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana